

Date de dépôt : 19 février 2020

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de Mme Frédérique Perler : Prévention du sexisme, du harcèlement (notamment sexuel) et promotion de l'égalité femmes-hommes en contexte scolaire

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 17 janvier 2020, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Suite au communiqué de presse envoyé par le DIP le 15 octobre 2019 et intitulé « Renforcement du dispositif pour l'égalité de genre, la prévention des discriminations et la lutte contre les abus et le harcèlement », la question se pose de savoir comment vont être traitées la prévention du sexisme et du harcèlement (notamment sexuel) et la promotion de l'égalité femmes-hommes.

En effet, ce communiqué ne mentionne pas spécifiquement ces thématiques et comment elles vont être traitées dans l'avenir, alors que de nombreuses motions ou résolutions ont été acceptées, à l'unanimité du parlement genevois, à ce sujet (M 2367 « Les sifflements, l'intimidation et les mains aux fesses, ça suffit ! », M 2431 « pour une véritable lutte contre les violences sexuelles et le sexisme », R 839 du Grand Conseil genevois à l'Assemblée fédérale « pour faciliter la lutte contre le harcèlement sexuel »).

Je pose donc au Conseil d'Etat les questions suivantes :

- ***Le poste de chargé.e d'égalité et de prévention de l'homophobie et de la transphobie va-t-il être supprimé ou sera-t-il attribué à un-e, voire deux fonctionnaire(s) spécifiquement formé-e(s) (diplômes universitaires, HETS, etc.), incluant un poste spécifique de chargé-e de la prévention du sexisme, du harcèlement (notamment sexuel) et de la promotion de l'égalité femmes-hommes ?***

- *Si ce ou ces postes sont déjà attribués, à qui le sont-ils et la personne concernée dispose-t-elle d'une spécialisation universitaire (et si oui, laquelle) en matière de prévention des stéréotypes, préjugés, discriminations, violences et harcèlements basés sur le sexe en milieu scolaire ?*
- *Quelle est l'expertise de la personne concernée en termes de connaissances scientifiques sur ces questions ? Quels sont les projets concrets en milieu scolaire qu'elle a menés et les outils pédagogiques qu'elle préconise ?*

Les questions liées à la prévention du sexisme, du harcèlement (notamment sexuel) et à la promotion de l'égalité femmes-hommes se caractérisent par le fait qu'elles disposent de mécanismes propres et distincts. Aussi, le fait d'avoir un poste dédié uniquement à ces questions se justifie-t-il complètement ?

Qui plus est, comme le montrent plusieurs recherches, les questions du sexisme, du harcèlement (notamment sexuel) et de l'égalité femmes-hommes sont caractérisées par leur prégnance dans le contexte scolaire, et, parfois, par le manque de réaction des adultes et par l'absence potentielle de soutien au sein de certaines familles.

De manière générale, concernant la mise en place de ce dispositif et le départ à la retraite de M^{me} Franceline Dupenloup, les questions suivantes se posent :

- *Quand ce dispositif sera-t-il mis en place ?*
- *Qui sera responsable de la mise en place et du suivi d'une politique institutionnelle de prévention du sexisme, du harcèlement (notamment sexuel) et de promotion de l'égalité femmes-hommes ? Comment sa durabilité est-elle conçue ?*
- *Qui assurera la mise en place et le suivi des formations, et avec quelle expertise ? Est-ce que leur systématisation est envisagée ? Si oui, de quelle manière ?*
- *Comment garantir que les questions de prévention du sexisme, du harcèlement (notamment sexuel) et de promotion de l'égalité femmes-hommes soient spécifiquement visibilisées et pas noyées dans la masse ?*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat prie l'auteur de la présente question écrite urgente de se référer à la réponse apportée à la question écrite urgente 1226 (QUE 1226-A), qui contient les éléments de réponse à sa question.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Antonio HODGERS